



LE VICE-PRÉSIDENT

Affaire suivie par Sophie CHARVET

01.46.29.48.08

Nos réf : DADD-2013-8155-D

Vos réf : votre courriel du 12 septembre

Meudon, le **14 OCT. 2013**

Objet : Station Vélib' au Fort d'Issy

Monsieur,

Par courrier électronique en date du 12 septembre dernier, vous avez sollicité la Ville d'Issy-les-Moulineaux afin de demander l'installation d'une station Vélib' dans le secteur du Fort d'Issy.

Grand Paris Seine Ouest a sollicité de longue date la Ville de Paris pour développer le réseau des stations Vélib' à Issy-les-Moulineaux et desservir ses nouveaux quartiers comme le Fort d'Issy. Malheureusement, l'extension du dispositif aux communes limitrophes de Paris a fait l'objet d'un Arrêt du Conseil d'Etat (Arrêt du 11 juillet 2008 Lebon n°312354), sur la base d'un avenant au marché Vélib' entre la Ville de Paris et l'opérateur du service JC Decaux. Ce décret prévoit un nombre maximum de stations en-dehors de Paris.

Par ailleurs, la Ville de Paris considère que les implantations de station dans les secteurs en déclivité ne permettent pas des conditions de régulation optimale. J'ai cependant de nouveau demandé à la Ville de Paris de réexaminer notre demande compte tenu des spécificités de votre quartier et des nombreuses sollicitations des riverains.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Par délégation

[Signature]
Hervé MARSEILLE
Sénateur-maire de Meudon

Copie : M. André SANTINI, Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux